



Autour de l'école

Pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant, la Ville propose diverses activités le mercredi et pendant les vacances scolaires ainsi que des séjours de loisirs.

ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI

Les enfants - domiciliés à Sceaux et scolarisés en école maternelle ou élémentaire - sont accueillis les mercredis de 11h30 à 18h30 au sein de chaque école :

- ▶ groupe scolaire des Blagis : accueil de loisirs des Blagis (4 place des Ailantes) ;
- ▶ groupe scolaire du Centre : les élémentaires sont accueillis au club de loisirs (8 quater rue Marguerite-Renaudin), les maternels sont accueillis à l'école maternelle (7 rue Marguerite-Renaudin) ;
- ▶ groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel : les maternels et les élémentaires sont accueillis respectivement au centre d'accueil maternel (46 avenue de la Gare) et au centre d'accueil élémentaire (48 avenue de la Gare) ;
- ▶ groupe scolaire du Petit-Chambord : les maternels et les élémentaires sont accueillis à l'école du Petit-Chambord (6 et 8 allée de Trévisse).

Inscription à l'année : l'enfant est inscrit pour tous les mercredis de l'année scolaire.

La facturation est mensuelle. Il est possible d'annuler l'inscription d'un enfant au plus tard le lundi de la semaine précédente. Dans ce cas, la journée n'est pas facturée. Pour une annulation hors délai, la journée non consommée est facturée avec le repas.

Inscription ponctuelle : si l'enfant est inscrit dans les délais - soit au plus tard le lundi de la semaine précédente - la famille est facturée au tarif normal. Pour une inscription hors délai, le tarif

de l'inscription et du repas de l'enfant est doublé.

À noter :

Les inscriptions aux accueils de loisirs s'effectuent depuis le [Portail familles](#).

- Toute modification doit se faire sur le [Portail familles](#) dans les délais mentionnés ci-dessus.

- Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs.

- Aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation d'un certificat médical.

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES

Pendant les vacances scolaires, la Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans de 8h à 18h30. Les enfants scéens, nés en 2018, pourront bénéficier de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2021.

- ▶ Les enfants scolarisés dans les écoles des Clos-Saint-Marcel et du Petit-Chambord, en petite, moyenne et grande sections de maternelle, CP et CE1 sont accueillis à l'accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel, situé au 46 avenue de la Gare.
- ▶ Les enfants scolarisés à l'école des Blagis et du Centre, en petite, moyenne et grande sections de maternelle, CP et CE1 sont accueillis à l'accueil de loisirs des Blagis, situé au 4 place des Ailantes.
- ▶ Les enfants scolarisés en CE2, CM1, CM2 et 6e sont accueillis dans une structure appelée "club de loisirs", située 8 quater rue Marguerite-Renaudin. Le club de loisirs propose aux enfants une large gamme d'activités adaptées à leur âge telles que des ateliers manuels, sportifs et différentes sorties : cinéma, théâtre, musées, parcs d'attraction, etc.

Les inscriptions se font depuis le [Portail familles](#) environ deux mois avant le début de chaque période de vacances scolaires et sont closes 15 jours avant le début des vacances. La place est garantie dans la limite de la capacité d'accueil réglementaire de la structure. Au-delà de ces dates, l'inscription de l'enfant est réalisée en fonction des places disponibles et est facturée au tarif double.

À noter :

- Toute modification doit se faire sur le [Portail familles](#) dans les délais mentionnés ci-dessus.

- Il est possible d'annuler l'inscription d'un enfant si l'annulation est effectuée pendant la période d'inscription. Dans ce cas, la famille n'est pas facturée. Si l'annulation est effectuée après la date butoir, les journées non consommées sont facturées.

- Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs.

- Aucun remboursement ne peut être effectué sans présentation d'un certificat médical.

STAGES MULTISPORT SCÉENS (8-12 ANS)



La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires. Ils sont destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes. Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs (Etaps) de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. Les stages se déroulent sur le site sportif et de loisirs des Blagis (entrée piétonne, avenue Jean-Jaurès) 9h30 à 16h30.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes un mois avant le démarrage des stages et se terminent le mercredi précédent le début du stage. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La fiche d'inscription peut être retirée à l'hôtel de ville ou à l'AIM les Blagis, ou encore téléchargée sur ce site.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Dans le cadre des accueils de loisirs, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. Au programme : poney, cirque, jeux, etc. Les inscriptions se déroulent sur le [Portail familles](#).

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'hiver pour les jeunes âgés de 6 à 12 ans et pendant les vacances d'été pour les 12 à 17 ans. Les programmes décrivant les séjours sont publiés environ quinze jours avant la période d'inscription. Les inscriptions sont à faire sur le [Portail familles](#). Afin d'alléger la participation des familles les plus modestes, la Ville prend à sa charge jusqu'à 85 % du coût du séjour.



LOCALISER

**DANS LA RUBRIQUE :
«ÉDUCATION»**

> ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

> INSCRIPTIONS SCOLAIRES

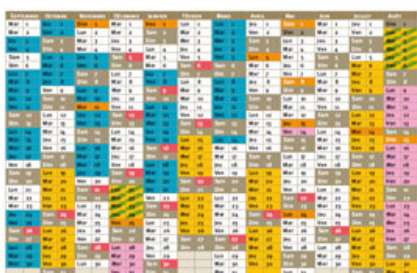
> A L'ÉCOLE

> MES DÉMARCHES

DÉMARCHES EN LIGNE

> Accédez au Portail familles

CALENDRIER PETITE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE



Cliquez sur la vignette pour l'agrandir.

PUBLICATIONS



Guide de la famille et de l'écolier 2020-2021

PDF - 3,49 MO





Rythmes scolaires 2020 - 2021

PDF - 203.5 KO



Règlement de fonctionnement 2020-2021 - Fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs

PDF - 612.32 KO



TOUTES LES PUBLICATIONS

À TÉLÉCHARGER

 Les aides financières (73.52 Kb.)

 Organisation des accueils de loisirs (ALSH) pour les vacances scolaires (68.47 Kb.)



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS